



MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message et de sa délibération	Validé par	Date	Suivi par (CS/CA/SG)
Décision de lancer un message et sa délibération	Le Conseil administratif	17 avril 2024	CL/FDB
Validation du message et de la délibération	Le Conseil administratif	22 janvier 2025	CL/FDB
Présentation à la Commission Aménagements et Transports	La Commission	11 février 2025	CL/FDB
Présentation à la Commission Culture, Sports et Manifestations	La Commission	13 février 2025	OE/AG
Préavis de la Commission Aménagements et Transports	La Commission	11 mars 2025	CL/FDB
Préavis de la Commission Culture, Sports et Manifestations	La Commission	20 mars 2025	OE/AG
Préavis de la Commission des finances, administration et économie :	La Commission	3 avril 2025	JT/VA
Vote souhaité au Conseil Municipal	Le Conseil municipal	7 avril 2025	RAPPORTEUR

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 109'000.- TTC

DESTINÉ À LA CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK ET D'UN PUMPTRACK
AU CENTRE SPORTIF DE LA BÉCASSIÈRE



Photo d'un projet de skatepark et de pumptrack, mairie de Cuers en France

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
1.1 CONTEXTE ACTUEL.....	3
1.2 UN PROJET PORTÉ PAR LES JEUNES	3
1.3 DÉFINITIONS.....	4
2. PROJET DE SKATEPARK ET DE PUMPTRACK	5
2.1 EMLACEMENT	5
2.2 VARIANTE 1	5
2.3 VARIANTE RETENUE	6
2.5 LA MAQUETTE RÉALISÉE PAR LES JEUNES.....	7
2.6 TYPE DE MATÉRIAUX UTILISÉS.....	8
3. LE PROJET REVU PAR LES SERVICES TECHNIQUES.....	9
3.1 L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	9
3.2 LE PROGRAMME DE L'ÉTUDE.....	9
3.3 LE POSITIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES	12
3.4 SÉCURITÉ.....	13
4. LE MANDAT D'ÉTUDE.....	13
5. PLAN FINANCIER.....	13
6. MARCHE À SUIVRE	14
7. DÉVELOPPEMENT DURABLE	14
8. INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS.....	15
9. CONCLUSION	15

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte actuel

Actuellement, le territoire communal ne dispose d'aucune infrastructure dédiée à la pratique du skateboard. Ce projet vise à combler cette lacune en augmentant l'offre d'équipements adaptés à diverses activités sportives.

Les infrastructures prévues seront un espace polyvalent, conçu pour accueillir non seulement les utilisateurs de skateboards, mais également ceux pratiquant le roller, la trottinette et le vélo.

1.2 Un projet porté par les jeunes

Depuis quelques années, un intérêt marqué des jeunes pour les sports de rue, tels que le skateboard, les trottinettes et autres engins à roulettes, a été constaté.

En l'absence d'infrastructures adaptées à Versoix, ces passionnés sont contraints de se rendre dans des communes voisines, telles que Plainpalais, Mies, Pregny-Chambésy ou Nyon, pour pratiquer leur sport.

Le 11 mai 2021, trois jeunes présentent un projet pour la construction d'un skatepark à Versoix, au groupe de pilotage du dispositif¹ « Places aux jeunes ».

Le 18 août 2021, le Conseil administratif prend acte d'une pétition demandant la création d'un *skatepark à Versoix. Cette pétition est ensuite transmise au service de la Cohésion sociale pour intégration au projet déjà existant dans le cadre du dispositif « *Places aux jeunes* ». À cette occasion, le principe de la construction d'un skatepark sur la commune est validé.

Par la suite, le Conseil Administratif valide comme lieu d'implantation la parcelle triangulaire derrière la halle de tennis et les offres de réalisation de maquettes proposées par les jeunes porteurs du projet.

Plus tard, le 12 juillet 2022, le service des Sports et des manifestations est approché par un habitant proposant un projet de *pumptrack à Versoix. Cet habitant est invité à collaborer avec les jeunes initiateurs du skatepark afin de regrouper les deux initiatives en un projet commun.

Grâce au dispositif « *Places aux jeunes* », des jeunes versoisiens ont pu porter ce projet ambitieux, bénéficiant du soutien de la Commune ainsi que d'un financement conjoint de la Commune et de l'État. Accompagnés de professionnels, ils ont participé activement à la conception et à la réalisation de leur projet rêvé.

¹ Le dispositif « Places aux jeunes » fait partie des 12 projets qui ont remporté l'appel à projets lancé en 2021 par le Canton de Genève, dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Le département de la cohésion sociale (DCS) a souhaité encourager la mise en place d'actions de solidarité et de vivre-ensemble, pour notamment prévenir les inégalités territoriales. L'ambition de ce dispositif communal est de permettre aux jeunes versoisiennes et versoisiens d'améliorer le vivre-ensemble dans les espaces publics en proposant et en réalisant des projets.

Le 8 février 2024, une rencontre entre les services communaux et les porteurs du projet permet de présenter et discuter la maquette finale du skatepark.

Ce skatepark représente le tout premier projet d'envergure initié et porté par des jeunes de Versoix. Il offrira un espace exclusivement dédié à ces nouveaux sports, avec des infrastructures spécialement conçues pour répondre aux besoins des pratiquants.

Le skateboard, désormais reconnu comme discipline olympique, souligne l'importance d'investir dans des équipements modernes et inclusifs adaptés à tous.

Ce sport s'adresse à des pratiquants de tout âge, renforçant ainsi son caractère intergénérationnel et accessible.

1.3 Définitions

Skatepark : Un skatepark est un espace public ou privé aménagé spécifiquement pour la pratique du skateboard, du roller, de la trottinette ou d'autres sports de glisse. Il est conçu avec des structures variées telles que des rampes, des bowls, des rails et des planches inclinées, permettant aux pratiquants d'effectuer des figures et des manœuvres. Les skateparks peuvent être extérieurs ou intérieurs et sont souvent équipés de matériaux durables adaptés aux conditions d'utilisation intensives.

Pumptrack : Un pumptrack est un circuit spécialement conçu pour les sports de glisse comme le vélo, le skateboard, la trottinette ou encore les rollers. Il se compose de bosses, de virages relevés et de pentes qui permettent aux pratiquants de gagner de la vitesse et de réaliser des mouvements fluides sans avoir besoin de pédaler ou de pousser, en utilisant uniquement le mouvement du corps (le "pump" consiste à pomper sur les pentes pour accélérer). Ce type de circuit est généralement destiné à l'amélioration de la technique de glisse et est souvent utilisé à des fins récréatives ou d'entraînement.

2. PROJET DE SKATEPARK ET DE PUMPTRACK

2.1 Emplacement

Le lieu d'implantation du projet est important. Il faut en effet qu'il soit facilement accessible pour les jeunes (transports publics, vélo, roller, etc.), mais aussi un peu isolé pour éviter les problèmes de voisinage. Deux sites ont été présélectionnés par les jeunes instigateurs du projet soit le terrain du Molard ou le Centre sportif de Versoix.

D'autres lieux sur la commune ont fait partie de la réflexion quant à l'emplacement idéal mais les dimensions du skatepark, le voisinage ou l'accessibilité n'ont pas permis de les retenir.

L'une d'entre elle positionnait les deux objets à proximité du parking du CSV, mais le développement du Pôle Foot rend cette variante incompatible avec cet autre projet.

2.2 Variante 1

Le site suivant a été évalué : la parcelle privée cantonal n°7077 située derrière le streetworkout de la Pelotière. Cette parcelle se prête à ce type d'activité, car elle est située sous le couloir aérien des avions, où les constructions à usage d'habitation sont interdites.



Orthophoto, extrait SITG secteur Pelotière, à proximité du streetworkout

Cet emplacement a finalement été écarté pour deux raisons principales : d'une part, il ne relève pas de la propriété communale, et d'autre part, les habitations se situent à moins de 50 mètres du site envisagé.

2.3 Variante retenue

Le lieu choisi est situé sur la parcelle privée communale n°189, du centre sportif de Versoix (CSV). Il se trouve précisément entre les courts de tennis, la halle de tennis et le chemin de la Bécassière.

Actuellement la surface est une zone verte non utilisée, sur laquelle est stockée des enrochements et de la terre. L'avantage de cet emplacement pour un skatepark est le faible nombre de propriété aux alentours, ainsi que leur distance, la plus proche se situe à environ 130 mètres. Cet emplacement permet également de regrouper ces nouvelles infrastructures sportives au centre sportif.



Orthophoto, extrait SITG secteur du CSV

Le club de tennis (TCV) été informé qu'un projet verra le jour sur cet espace lors d'une séance le 5 juin 2024. La cohabitation avec le tennis club est très importante notamment en tenant compte de la proximité de la halle de tennis (voir ci-après).

Une étude est actuellement menée par l'Office cantonal des transports (OCT) afin d'améliorer la mobilité douce le long de la route de l'Etraz. Ce projet vise à renforcer la sécurité des modes doux et contribuera à l'amélioration de l'accessibilité au centre sportif. Inscrits dans le cadre d'un projet d'agglomération, ces travaux devraient être réalisés au plus tôt en 2028.

2.5 La maquette réalisée par les jeunes

Grâce au fonds octroyé par le département de la Cohésion sociale du canton de Genève dans le cadre du dispositif « Places aux jeunes », les jeunes porteurs de ce projet ont pu bénéficier de l'accompagnement de spécialistes pour un montant total de 9'828.75 CHF. Initialement, deux entreprises ont été sélectionnées par les jeunes pour concevoir des aménagements inclusifs, adaptés à tous les pratiquants, quel que soit leur niveau : *The Geneva Skateboarding Museum* (Donovan Oberson) et *Vertical Technik*.

Les éléments les plus pertinents issus des deux propositions ont été retenus par les jeunes en collaboration avec les services de l'administration, puis intégrés dans une maquette unique réalisée par *Vertical Technik*.

L'espace a disposition est contraint mais suffisant pour permettre l'implantation d'un skatepark et d'un pumptrack.



Plan du skatepark et du pumptrack présenté par les jeunes, réalisé par *Vertical Technik*

2.6 Type de matériaux utilisés

LE SKATEPARK

Lors du choix d'un skatepark, deux types d'aménagement sont envisageables :

- **Skatepark "hors-sol"** : des modules (rampe, rails, etc.) en métal, bois ou béton préfabriqué sont posés sur une surface en bitume.
- **Skatepark "intégré"** : une structure en béton monobloc, où tous les éléments sont coulés dans la masse, offrant une surface uniforme.

Le skatepark "intégré" a été privilégié pour ses atouts :

- Une surface en béton ultra-lisse pour une glisse optimale.
- Des transitions fluides et silencieuses entre les éléments.
- Une fixation définitive des modules, évitant déplacements ou risques.
- Une construction semi-enterrée, limitant les nuisances sonores.

Un béton de haute qualité, spécialement conçu pour les skateparks, est utilisé. Ce matériau sèche rapidement, réduit l'effet d'îlots de chaleur grâce à sa teinte claire, et est très apprécié. Les rails et angles stratégiques seront renforcés avec des cornières métalliques galvanisées, assurant une glisse améliorée et une durée de vie prolongée.

LE PUMPTRACK

Ces dernières années, les pumptracks sont de plus en plus souvent recouverts d'enrobé, ce qui les rend très robustes et faciles à entretenir.

Pour garantir une conception durable, les fondations et les bosses sont composées de cailloux de différents calibres, assurant une structure stable et solide. L'application d'un enrobé très fin pour garantir le meilleur roulement possible est ensuite prévu et les talus sont recouverts de terre végétale, conçus pour être doux, ce qui facilite leur entretien et garantit leur stabilité dans le temps.



Exemple d'un pumptrack, photo issue d'internet

3. LE PROJET REVU PAR LES SERVICES TECHNIQUES

3.1 L'étude préliminaire

L'emplacement du projet doit satisfaire plusieurs exigences essentielles. Pour assurer l'attractivité et la fonctionnalité de ce lieu, les services techniques ont défini les besoins et contraintes spécifiques au projet, axée sur les points stratégiques suivants :

- **Accessibilité**, pour garantir un cheminement sécurisé.
- **Attractivité du lieu**, afin de répondre aux attentes des usagers et d'encourager la fréquentation.
- **Gestion des accès** : orienter les usagers de manière claire et efficace vers les zones appropriées et limiter l'accès aux zones non autorisées.
- **Gestion des nuisances** : disposition du skatepark et du pumptrack pour limiter les impacts négatifs sur les riverains et préserver l'environnement local.
- **Gestion des eaux de ruissellement** : adopter des solutions durables conformes aux normes environnementales et utiliser cette ressource naturelle pour l'arrosage au sein du CSV.

3.2 Le programme de l'étude

En tenant compte des deux objets conceptualisés par les jeunes, une réflexion élargie a été menée par les services.

Accompagné par les futurs utilisateurs, le programme de l'étude a pu être clairement défini.

Infrastructures sportives

- Skatepark : Conception d'une infrastructure respectant les normes de sécurité et les standards modernes, avec une attention particulière portée au choix du béton pour ses propriétés acoustiques et sa durabilité.
- Pumptrack : Parcours polyvalent adapté aux vélos, BMX, trottinettes et rollers, avec un revêtement en bitume.
- Zone « flat » : créer une zone « flat » avec une dalle en béton permettant aux débutants de s'entraîner en dehors du skatepark. Les dimensions sont d'environ 10x10m.
- Place publique : Espace convivial incluant du mobilier urbain, des zones de repos, de l'ombrage (plantations et/ou toiles), d'un WC, d'un point d'eau et des épingles pour vélos.
- Local de stockage : prévoir l'installation d'un local d'environ 12m² pour stocker du matériel (petits équipements de nettoyage, trousse de premiers secours, casques et skates pour initiation, table, frigo, etc.)

Cohabitation, sécurité et gestion des accès

- Séparation avec les courts de tennis : Le skatepark est situé à une distance maximale des infrastructures sportives existantes afin de minimiser les conflits d'usage, notamment en matière de nuisances sonores. Une évaluation préalable est nécessaire pour déterminer si des

mesures supplémentaires, telles qu'un mur, une haie ou d'autres éléments antibruit, doivent être envisagées.

- Accès des usagers du skatepark et du Pumptrack : Pour des raisons réglementaires, il est interdit de traverser le CSV en deux-roues, en skate ou tout autre moyen similaire. Les usagers arrivant en voiture ou en transports publics devront se stationner sur le parking principal et ensuite, les usagers à pied, devront emprunter la route de l'Etraz, puis suivre le chemin de la Bécassière pour accéder à cet espace (environ 300 mètres).

Modération du trafic et limitation de la vitesse à prévoir sur le tronçon utilisé par les usagers du skatepark et du pumptrack pour améliorer la sécurité.

- Séparation avec la route : Une clôture sera également installée entre le chemin de la Bécassière et le skatepark afin d'empêcher les objets de tomber sur la route, tout en préservant une vue dégagée sur la nouvelle zone de sport.

Gestion des eaux et aménagement développement durable

- Gestion des eaux pluviales : Gestion de l'ensemble des eaux sur la parcelle par infiltration, à l'aide de surfaces perméables et de plantation.

- Bassin de rétention : Création d'un bassin de rétention (environ 100m³). La récupération des eaux peut se faire grâce à la toiture de la halle de tennis. Connectées au bassin, une pompe et une prise d'eau seront installées pour permettre de valoriser les eaux de ruissèlement et remplir les véhicules d'entretien du CSV (arrosage, nettoyage).

- Aménagement développement durable : La plantation d'arbres et de prairies fleuries à l'intérieur et autour du skatepark vise à lutter contre les îlots de chaleur, améliorer l'esthétique, favoriser la biodiversité, tout en nécessitant un entretien minimal.

- Choix des essences d'arbres : Le choix des arbres portera sur des espèces offrant une ombre naturelle, tout en étant suffisamment éloignées des installations pour garantir des zones ombragées stratégiques entre 12h et 16h. Des toiles tendues pourront également être installées pour compléter ces espaces près du skatepark. Une attention particulière sera accordée à la sélection des essences, afin de minimiser l'entretien et d'éviter la chute de feuilles mortes sur le skatepark et la piste de pumptrack.

Confort et commodités

- Sanitaires et point d'eau potable : Installation d'un WC automatique autonettoyant pour garantir un service public adéquat (WC modèle de la Commune) et d'un point d'eau (possibilité de combiner les deux)

- Espace convivial : Aménagement d'une zone équipée de tables, d'espaces ombragés et d'un local de stockage. Cet espace serait idéal pour l'organisation de petits événements, permettant d'accueillir divers usagers et de promouvoir la pratique de ce sport.

Éclairage

- Gestion de l'éclairage : Éclairage respectueux de l'environnement, orienté vers les zones sportives, limité et contrôlé par un système à bouton-poussoir ou similaire, avec horloge intégrée et extinction automatique, configurable pour minimiser les nuisances nocturnes.

Circulation et cheminements

- Cheminements durables : Les parcours autour du skatepark seront conçus avec des matériaux durables, en tenant compte des enjeux environnementaux et des îlots de chaleur.
- Revêtement : Sélection d'un revêtement adapté afin de minimiser les nuisances sonores. Les matériaux proposés devront être durables, nécessiter un entretien minimal et permettre le passage de véhicules d'entretien légers, tout en assurant un maximum de surfaces perméables.

3.3 Le positionnement des infrastructures sportives

Une étude de positionnement de ces deux installations a été réalisée en collaboration avec les services et les jeunes de Versoix à l'origine du projet. Plusieurs variantes ont été envisagées, et c'est finalement la variante présentée ci-dessous qui a été retenue, pour les raisons suivantes :

- Le pumptrack a été positionné près des courts de tennis, éloignant ainsi le skatepark pour réduire les nuisances sonores ;
- Un accès direct depuis le chemin de la Bécassière facilite l'accès aux installations ;
- Une disposition optimisée pour minimiser l'impact au sol ;
- Une zone centrale située entre les deux installations, offrant aux accompagnants une vue dégagée sur les deux disciplines.



Plan de situation, réorganisation des installations dans l'espace à disposition

3.4 Sécurité

Ce genre d'équipement sportif est très attractif et les usagers viendront également des communes voisines. Le risque de voir se développer une "faune" de non-sportif autour de ce skatepark est réel. Ainsi pour contrôler la sécurité du site, ses heures d'ouverture seront limitées tous les jours de 7h00 à 22h30, en cohérence avec les autres activités et le règlement du centre sportif.

Par ailleurs, ces nouvelles infrastructures feront partie de la tournée des surveillants du CSV lorsqu'ils sont présents sur site.

Un règlement spécifique à cette infrastructure sera élaboré par les services.

4. LE MANDAT D'ÉTUDE

Finalement, l'objectif du mandat d'étude, basé sur les éléments du programme, est d'élaborer un projet finalisé des aménagements (choix des matériaux, plantations, mobiliers, éclairage, disposition, modalité d'accès, etc...).

L'étude servira de base pour le dépôt d'une demande d'autorisation de construire et le lancement d'un appel d'offres aux entreprises.

La phase de réalisation du projet sera intégrée dans une nouvelle demande de crédit, incluant également les coûts de réalisation des travaux.

5. PLAN FINANCIER

Le coût de l'étude provient d'une demande d'offre réalisée par un bureau d'architecte paysagiste, mandataire de la Commune.

	Description de l'étude	Montants
0	Phase 32 – Projet de l'ouvrage	42'000
1	Phase 33 – Procédure de demande d'autorisation	15'000
2	Phase 41 – Appels d'offres	42'000
3	Divers et imprévus ~10%	11'000
	TOTAL crédit d'investissement	109'000

Dans le cadre de la demande de crédit « travaux », et à l'issue de ce processus, les jeunes porteur du projet pourraient adresser une demande à des bailleurs de fonds pour obtenir des aides financières permettant de réduire le coût des travaux de réalisation. Cette étape fait partie intégrante de l'accompagnement proposé aux jeunes dans le cadre du dispositif « Places aux jeunes ».

6. MARCHE À SUIVRE

Tâches	2025												2026				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5
Procédure Vote crédit d'étude																	
Étude, autorisation, appel d'offre																	
Procédure Vote crédit travaux																	
Travaux																	

Si le Conseil Municipal adopte ce préavis, les nouvelles installations sportives pourraient être mises en service pour printemps 2026.

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appréciation de durabilité porte uniquement sur les projets et emplacement du skatepark et du pumptrack, mais pas sur le crédit d'étude. En effet, les éléments étudiés ne sont pas encore concrets et peuvent donc fortement varier avec le projet final. Il est toutefois à noter que le programme de l'étude prévoit de nombreux points en lien avec la durabilité, notamment sur la gestion de l'eau et de l'éclairage.

Environnement :

- Implanter le skatepark au Centre sportif et à une distance de 130 m des propriétés les plus proches limite les nuisances sonores générées par les utilisateurs. De plus, le choix d'avoir un skatepark intégré et semi-enterré permet une transition silencieuse des usagers entre les éléments. Le pumptrack en soit génère très peu de nuisance sonore.
- La teinte claire du béton du skatepark permet de limiter l'effet d'îlot de chaleur de l'infrastructure.

Economie :

- Les matériaux sélectionnés ainsi que le renforcement des rails et angles stratégiques du skatepark permettent d'assurer une pérennité de l'infrastructure, ce qui limitera à terme les coûts d'entretien.

Social :

- Le skatepark et le pumptrack sont des infrastructures permettant la pratique d'une activité physique, de faite favorable à la santé, tout en étant vectrice de cohésion sociale. Dans ce sens, les éléments sont adaptés aux pratiquants débutants mais aussi avancés. D'autre part, certains éléments sont plébiscités par les « skateurs plus âgés », favorisant un lien intergénérationnel.

Lien avec le Plan climat cantonal (PCCom) :

- Le choix d'une teinte claire pour le béton du skatepark va dans le sens de l'action 5.1.1 du PCCom « Prendre en compte, dans les projets communaux, l'impact des constructions sur le climat urbain (albédo, végétalisation, etc.) ».

8. INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

Charges financières

Amortissement

Le montant net du crédit sera amorti selon les taux prévus à l'art. 40. al. 7 RAC. Pour les crédits d'étude, la durée d'amortissement dépend s'il est suivi ou non de réalisation.

En cas de réalisation, le montant net du crédit sera amorti avec le crédit de réalisation, soit 10 ans pour les aménagements divers. Selon la planification prévue, un montant de CHF 10'900.- sera comptabilisé dans le compte de résultats, dès la première année d'utilisation de l'installation.

Dans le cas contraire, le crédit d'étude sera amorti en un an, dès la décision d'abandon du projet.

Intérêts

Le crédit sera financé par les liquidités disponibles de la commune. Toutefois, si celles-ci devaient être insuffisantes, le Conseil administratif pourrait contracter un emprunt. Dans ce cas, sur la base d'un taux d'intérêt de 1%, les charges annuelles seraient de CHF 1'090.-.

9. CONCLUSION

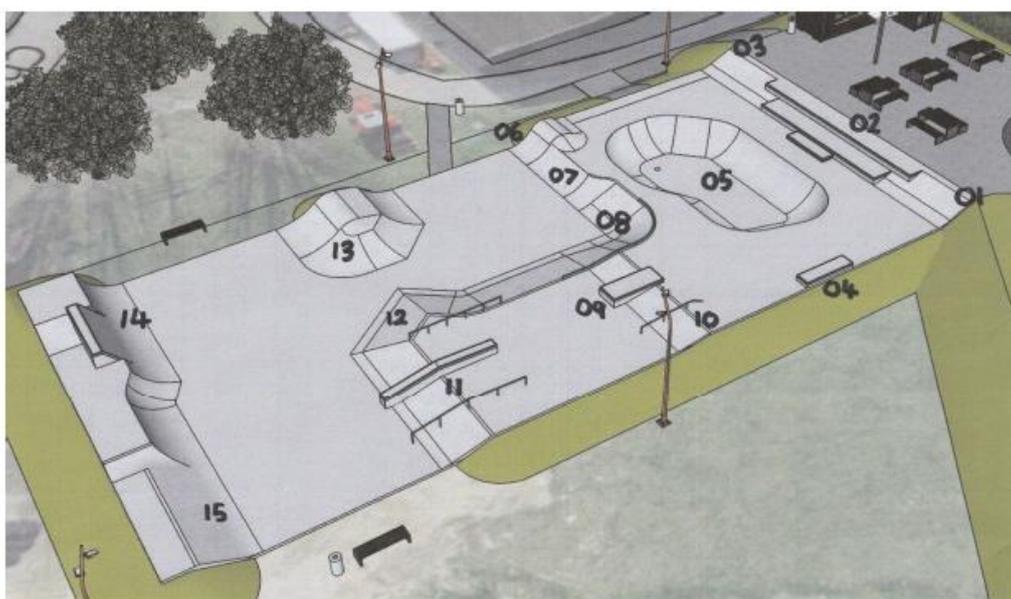
Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 109'000.- TTC.

ANNEXE 1

DESCRIPTION

LE SKATEPARK

La surface du skatepark est d'environ 870m² et en collaboration avec les jeunes, les éléments phares de ce park sont décrits ci-dessous :



01 Plan incliné
02 Gradins + Manny pad
03 Plan incliné
04 Curb
05 Bowl

06 Rollin
07 Quarter
08 Plan incliné avec Slappy-curb
09 Manual-Pad low-to-high
10 Downrail entrée slappy

11 Bump to Bar/Ledge
12 Pyramide avec Rail
13 Step-Up / Hip
14 Quarter avec Extension et Wall
15 Plan incliné

Maquette 3D du skatepark présentée par les jeunes, réalisé par Vertical Technik

01 Plan incliné

Un plan incliné est une rampe droite et non courbée. Le skater peut l'utiliser pour monter, descendre, ou effectuer des allers-retours. Il est également possible de sauter et d'exécuter des figures sur la pente selon vos envies. Il peut débuter son parcours depuis le sommet plat de la rampe, appelé "deck", qui fait face à la section "street". En roulant sur le plan incliné, il a l'opportunité de gagner de la vitesse pour aborder d'autres obstacles. De plus, ce plan incliné permet de sauter directement sur les gradins (02).

02 Gradins + Manny pad

Les Gradins sont de longs "ledges". Ces "ledges" sont des blocs avec des bords conçus pour réaliser des grinds ou des slides. Les bords, appelés "coping", sont parfois cirés pour faciliter ces mouvements. Le Manny pad est le "ledge" situé en bas de la structure. Le skater peut l'approcher dans les deux sens et effectuer des grinds ou slides le long de son bord. Il peut également

simplement rouler sur sa surface supérieure. Les mêmes possibilités s'appliquent aux Gradins. De plus, le skater peut sauter sur les Gradins depuis les plans inclinés, ou inversement.

03 Plan incliné

Cet obstacle est identique à l'obstacle 01, offrant ainsi les mêmes possibilités. Le skater peut monter, descendre, effectuer un demi-tour ou réaliser des figures. Cependant, s'il commence tout en haut, sur le "deck", et descend, il n'atteint pas la section "street" mais arrive au Rollin (06). Cette configuration lui permet de gagner beaucoup de vitesse pour aborder le Step-Up / Hip (13), utilisé pour réaliser de très gros sauts ("airs").

04 Curb

Cet obstacle est similaire au Manny pad des Gradins (02), mais il est légèrement plus grand. Le skater peut effectuer des grinds ou slides sur les bords ("coping") dans les deux sens, ou choisir de sauter sur la surface supérieure.

05 Bowl

Un bowl est une rampe fermée enfoncée dans le sol composé de murs de transition de tous les côtés. Cela ressemble à une piscine vide dans un jardin. Nous nous attendons à ce que le bowl soit populaire car il s'agit d'un petit bowl et convient donc aux skateurs débutants et intermédiaires. Il n'existe qu'un seul bowl dans le Canton de Genève, à Plainpalais, qui est énorme et inaccessible à la plupart des skateurs. Les bowls sont des obstacles populaires auprès des skateurs plus âgés car vous n'avez pas besoin de sauter pour les utiliser. Vous roulez dans les virages en gardant votre vitesse. Vous pouvez cependant choisir de réaliser des figures avec les sauts dans le bowl. Vous pouvez également faire des sauts dans le bowl depuis un terrain plat, ou sauter du bowl vers un terrain plat. Vous pouvez faire des grinds / slides le long du bord ("coping") du bowl.

06 Rollin

Le Rollin est une rampe courbée qui permet au skater de gagner beaucoup de vitesse pour aborder le Step-Up / Hip (13) et réaliser de très gros sauts ("airs"). Une bosse sur le côté offre la possibilité de rouler dessus pour accéder à la section "street". Le skater peut également emprunter le Rollin dans la direction opposée ou enrouler la rampe dans l'autre sens, selon ses envies.

07 Quarter

Un quarter est une rampe courbée dotée d'un bord appelé "coping". Les quaters permettent au skater de prendre de la vitesse pour atteindre d'autres obstacles. Il peut monter, descendre ou effectuer un demi-tour sur le quarter. Il a également la possibilité d'y réaliser des figures. En débutant tout en haut, sur le "deck", et en descendant, il peut gagner de la vitesse pour aborder la Pyramide avec Rail (12) ou le côté du Step-Up / Hip (13).

08 Plan incliné avec Slappy-curb

Cet obstacle est unique dans le skatepark. Un Slappy-curb est, en essence, un tout petit et étroit “ledge”. Le skater peut y effectuer des grinds et des slides sans avoir besoin de sauter, car il est très proche du sol. Cet obstacle sera donc particulièrement apprécié des skateurs plus âgés.

Le skater peut enrouler le plan incliné dans n’importe quelle direction, réaliser des grinds ou slides sur le Slappy-curb, puis retourner dans le plan incliné. Il peut également choisir de caler dessus (“stall”) sans effectuer de grind ou slide, une manœuvre souvent prisée par les débutants. Par ailleurs, il a la possibilité de sauter par-dessus pour atteindre la section “street” ou, inversement, d’en venir à cette rampe. Depuis la section “street”, il peut également réaliser des grinds ou slides sur le Slappy-curb.

09 Manual-Pad low-to-high

Le Manual-Pad low-to-high est plus bas à une extrémité et plus haut à l’autre. Le skater peut l’aborder dans les deux sens. Pour relever un défi, il peut choisir de sauter directement sur la partie supérieure. Les bords (“coping”) sont utilisables pour effectuer des grinds ou slides. Il peut également enrouler les petits plans inclinés situés de chaque côté, puis sauter pour réaliser un grind ou slide.

10 Downrail entrée slappy

Cet obstacle est un autre élément unique du skatepark. Les rails sont de longs morceaux de métal étroits, et celui-ci est un downrail, car il est installé sur une pente. À l’une de ses extrémités, le rail descend directement dans le sol, une caractéristique assez rare pour ce type d’obstacle. Cela permet au skater de réaliser un grind sans avoir à sauter.

Bien que faire un trick sur un rail reste une technique exigeante, cette configuration le rend plus accessible aux skateurs débutants et intermédiaires. Le skater peut utiliser le rail des deux côtés et dans les deux sens, selon ses préférences et son style.

11 Bump to Bar/Ledge

Cet obstacle est populaire dans les skateparks. Le skater peut utiliser la pente des plans inclinés pour réaliser des grinds ou slides sur la partie du “ledge” ou du “rail” qui se trouve sur la surface plane. Il peut également effectuer des grinds ou slides en descendant les obstacles. Le skater peut l’aborder par les deux côtés. Les skateurs plus avancés peuvent réaliser des grinds ou slides sur toute la longueur des obstacles.

12 Pyramide avec Rail

C’est un autre obstacle populaire dans les skateparks. Il est constitué de deux plans inclinés reliés par un angle. Le skater effectue des figures lors du passage d’un plan incliné à l’autre. Les skateurs avancés peuvent choisir de réaliser des grinds ou slides sur le rail. Il peut utiliser la Pyramide avec Rail dans les deux sens.

13 Step-Up / Hip

Cet obstacle est conçu pour les très gros sauts (“airs”) et est particulièrement apprécié des utilisateurs de trottinettes. On s’attend à ce qu’il soit principalement utilisé dans une seule direction, en commençant par le côté Rollin (06), car cela permet de réaliser les sauts les plus hauts. Toutefois, il peut également être utilisé dans la direction opposée, à condition qu’aucun skater ne vienne de l’autre côté. Le skater peut rouler sur la bosse latérale (Hip) pour atteindre d’autres obstacles, ou réaliser des figures dessus, s’il le souhaite.

14 Quarter avec Extension et Wall

Après le Step-Up / Hip (13), le skater a la possibilité de réaliser un autre saut du Quarter vers le plat en haut (“the deck”). Il peut faire un demi-tour sur le Quarter pour ensuite prendre de la vitesse et aborder d’autres obstacles. Alternativement, en tournant après le Step-Up / Hip (13), il peut skater sur le Wall (14). Le long de l’arrière du Wall, il peut accéder aux nombreuses autres rampes en fonction de l’obstacle qu’il souhaite ensuite skater.

15 Plan incliné

En commençant tout en haut (“the deck”) et en descendant, le skater peut obtenir suffisamment de vitesse pour atteindre le Bump to Bar/Ledge (11). Il peut commencer à différents endroits pour trouver le bon angle. Il a également la possibilité de les ignorer pour skater le Manual pad (09), le rail (10), ou le Curb à côté du bowl (04). Comme les autres plans inclinés, il peut monter, descendre, faire demi-tour ou réaliser des figures.

LE PUMPTRACK

La surface du pumptrack est d’environ 560 mètres carrés. Les pumptracks sont apparues dans les années 1990, créées par des passionnés de BMX et de VTT. Initialement construits en terre, ces pistes alternent des séries de petites bosses, des virages relevés et des bosses plus grandes permettant de réaliser des sauts.

Le principe est simple : « pomper » entre les bosses pour générer et maintenir la vitesse, afin de parcourir la piste sans pédaler ni pousser.

Le pumptrack est un terrain de jeu extérieur adapté aux vélos, trottinettes, skateboard et tous autres pratiques non-motorisées à roues. À travers les différents parcours qui sont proposés, les plus jeunes appréhendent les bosses pendant que les plus expérimentées survolent les autres.